

B.F. 286
n° 286
du 27/9/85
D.G.P.N.

PJA

PROCÈS-VERBAL

70

N° 5564

AFFAIRE

CHUTE D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ, DANS LES EAUX du

OBJET

P.V. de

RENSEIGNEMENTS.

L'AN mil neuf cent quatre vingt cinq trois septembre

à : vingt deux heures trente

NOUS :

, Commissaire Principal, chargé de la permanence de nuit.

Officier de Police Judiciaire en résidence à :

— Sommes informés par la S.T.C., elle-même avisée par M. chef de poste au port, qu'un objet volant non identifié vient de plonger dans les eaux du port.

— Nous transportons immédiatement sur place et nous sommes reçu par M. Chef d'exploitation du port. Il nous indique que l'un de ses équipages de pompiers de sécurité a remarqué, vers 22 heures, la chute d'un objet volant non identifié présentant l'aspect d'une boule lumineuse verte entourée d'un halo fluorescent également vert, dans les eaux du port. L'engin a été englouti par les flots s'étendant sur environ un hectare dans la zone "banalisée sud" de

— Nos constatations ne nous permettent de découvrir aucun élément d'identification. Les eaux sont épargnées et M. nous indique qu'actuellement il est hors de question de sender les eaux du port, mais qu'il fera procéder à cette vérification demain matin.

— Dans la perspective de rechercher les éléments pouvant permettre d'identifier l'objet suspect, interrogeons le Centre Météo de, lequel nous répond qu'il ne peut s'agir de l'un de leurs ballons-sondes qui ne correspondent en aucune manière à la description donnée.

— Demandons alors l'intervention des sapeurs-pompiers de avec équipement spécialisé dans la vue de déterminer s'il peut y avoir présence éventuelle d'une quelconque radioactivité. Vérification faite, ceux-ci nous indiquent qu'une faible radioactivité est enregistrée par leurs appareils et qu'elle peut à la limite provenir de la chute d'un élément de météorite. Ils décident alors de sender sommairement le fond.

— Appliquant la procédure prévue en la matière, nous tendons de nous rapprocher du G.E.P.A.N. (Groupe d'exploitation des phénomènes aérospatiaux non identifiés du Centre Spatial de, (Tel:) poste, mais sans succès, cette ligne n'étant pas en service de nuit semble-t-il.

— Description et conditions de chute: Selon les témoins l'engin, d'une luminosité verte mais sans trop de brillance est tombé à la verticale dans les eaux du port. Sa vitesse était modeste. (plus lente qu'une étoile filante, mais plus rapide qu'une retombée de feu d'artifice). Les trois témoins dont les noms suivent nous précisent encore qu'au moment de la chute l'enseigne lumineuse du pavillon de leur voiture de sécurité s'est mise, pendant environ quatre secondes, à clignoter.

Copie certifiée conforme



Mod. 00 00 00 07 R Imp. N° 79

.../...

IDENTITE DES TEMOINS.

- , demeurant rue à
- , demeurant rue à
- demeurant , place à

Le Commissaire Principal.

--- Dont PROCES-VERBAL clos pour être transmis à notre collègue du 7-me arrondissement.

Le Commissaire Principal

--- Nous, , l'inspecteur Principal en fonction au Commissariat de , poursuivant l'enquête,

ANNEXES

- Annexons au présent :
 - Sous COTE 2 : P.V. d'audition de Mr témoin.
 - Sous COTE 3 : P.V. d'audition de Mr ,
 - Sous COTE 4 : P.V. de renseignement.
 - Sous COTE 5 : P.V. de renseignement.

CARENCE DE TEMOIN

--- Constatons ce jour, 07 SEPTEMBRE 1985, que Mr témoin convoqué par pli déposé dans sa boîte aux lettres, n'a pas cru bon de se présenter au Service.

MENTIONS

--- Disons que les informations ayant filtré jusqu'à nous, plus particulièrement par le canal de la presse, nous permettent de penser qu'aucune recherche sérieuse n'a été entreprise pour localiser sérieusement et récupérer l'objet ayant provoqué les phénomènes curieux décrits par les témoins : faible radioactivité, émission lumineuse, dans l'eau, pendant environ 5 minutes, feux rouges et rampe lumineuse du véhicule des agents de surveillance clignotant

--- Disons également que le G.E.P.A.N. du C.N.E.S. de (Tél : , a été avisé systématiquement des informations portées à notre connaissance.

L'Inspecteur Principal,

CLOTURE ET TRANSMISSION

--- Vu et transmis à Monsieur le Contrôleur Général, Commissaire Central de l'Agglomération

Le Commissaire Principal,

Copie certifiée conforme à l'original



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
de la
POLICE NATIONALE

N° _____

AFFAIRE :

OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

OBJET :

PROCÈS-VERBAL

L'AN mil neuf cent quatre vingt cinq le quatre septembre
à quatorze heures quinze

NOUS :

Inspecteur Principal
Comissariat de

Officier de Police Judiciaire en résidence à

— Poursuivant l'enquête, avons mandé et entendons au Service :

— Monsieur _____ né le _____ à _____, demurant à _____, place _____

— Lequel nous déclare :

— Hier soir, vers 21H15, je quittais le port avec ma voiture personnelle; arrivé à la barrière du port, vers 21H20, j'ai rencontré le responsable de la sécurité qui m'a demandé de lui rendre un petit service et d'aller rejoindre deux de ses agents qui attendaient vers l'entrée de la darse des hydrocarbures, derrière l'entreprise; il m'a dit qu'il ne comprenait pas ce qu'ils lui disaient par radio.

— Je m'y suis rendu et me suis trompé de chemin; je suis donc revenu sur mes pas et ai alors vu la voiture à l'endroit indiqué, sur la berge est de l'entrée de la darse. L'enseigne lumineuse qu'elle porte sur le toit et les feux arrière clignotaient rapidement; je ne voyais pas les feux avant. Je me suis approché et j'ai vu les deux agents de surveillance qui m'ont demandé de regarder si je voyais quelque chose dans la

navigation de nuit. Je suis monté sur un pylône électrique pour avoir une meilleure vue et j'ai vu une lueur assez grande, de couleur jaune blanchâtre, un peu comme un phare qui éclaire de l'intérieur de l'eau. Cela a duré une minute ou une minute et demi; je me trouvais avec Mr _____

— La lueur a disparu lentement; elle me paraissait se trouver à une centaine de mètres de moi, et mesurer une trentaine de mètres de diamètre. Elle se trouvait près de l'autre berge à une cinquantaine de mètres de celle-ci, peut-être.

— Nous avons confirmé par radio l'existence de quelque chose de bizarre au responsable de la sécurité qui a fait appel à vos services.

— J'ai désigné l'endroit précis au Directeur du port.

— Je n'ai rien vu tomber à l'eau; je n'ai entendu aucun bruit; il n'y avait pratiquement pas de vent; je n'ai rien vu flatter à la surface.

— Je n'ai rien d'autre à vous déclarer.

— Lecture faite par lui-même, persiste et signe avec nous.
L'Inspecteur Principal,

certifiée conforme

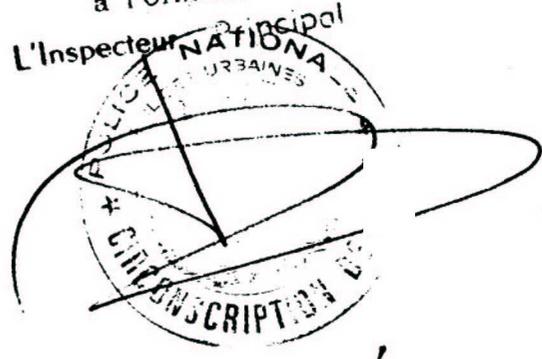
Modèle 00.00.03.G Imp. S.T.P.P. - 40.001



--- De même suite, Mr nous fait savoir qu'il est en mesure d'indiquer très précisément, grâce à des points de repère fixes, l'endroit d'où provenait la lumière qu'il a observée dans les eaux du port.
L'Inspecteur Principal,



Copie certifiée conforme
à l'original
L'Inspecteur Principal



N° 5544/3

AFFAIRE :

OBJET VOLANT NON
IDENTIFIÉ

OBJET :

AUDITION DE

PROCÈS-VERBAL

quatre vingt
L'AN mil neuf cent cinq le quatre septembre

à quatorze heures cinquante

NOUS :

Inspecteur Principal
Commissariat de

Officier de Police Judiciaire en résidence à

— Poursuivant l'enquête, avons mandé et entendus au
Service :

— Monsieur . né le
à , pompier à la , Cours
à , demeurant à , rue

— Lequel nous déclare :

— "Je suis en fonction au Port depuis quat
mois. Auparavant, j'étais pompier à ; j'ai la
formation qui ne permettait d'appartenir à la Cellule Mobil
d'Intervention Radiologique, (C.M.I.R.)

— Hier, j'étais de service et je faisais une ronde en
compagnie de Mr , à bord d'une CITROËN Visa du servi
Il s'agit d'un véhicule neuf que nous n'utilisons que depuis
trois mois,

— Alors que je me trouvais seul à bord du véhicule, à
l'arrêt, devant les Ets ESSO, et que mon collègue terminait
sa ronde dans les locaux, j'ai vu une boule ou un objet
circulaire, de couleur vert émeraude (un peu comme les
feux de bengale), entourée d'un voile blanc; je l'ai vu pen
dant à peu près deux secondes, disparaître en blanc, assez
rapidement dans le sens ouest-est, et tomber derrière un

Mon collègue n'a rien vu; il est arrivé aussitôt et nous
seules partis dans cette direction; arrivés derrière ce
bâtiment, au bord de la darse des hydrocarbures, nous avons
vu une lucarne d'une trentaine de mètres de diamètre, de couleur
leur blanc verdâtre, très claire, dans l'eau, vers la berge
opposée, esté . La tache de lumière diminuait à
vue d'œil et l'intensité de cette lumière également, comme
si sa source descendait vers le fond de l'eau.

— SI : je n'ai pas vu monter cette boule, je ne l'ai vue
qu'à descendre; j'ai estimé son diamètre à celui d'un ballon
de foot-ball.

— J'avais avisé mon responsable par radio, avant de me
rendre à la darse, après avoir vu l'engin disparaître derrière
un bâtiment. Entre le moment où je l'ai vu et celui de notre
arrivée au bord de la darse, il a dû s'écouler deux minutes,
au maximum.

— Cinq minutes au plus après notre arrivée au bord de la
darse, Mr , envoyé par notre responsable, est arrivé
et a constaté l'existence de cette lumière, ayant sorti
de l'eau.

—

Copie certifiée conforme
à l'original



Modèle 00.00.03.G Imp. S.T.P.P. 40.00

/(sans être affirmatif en ce

--- Je suis le seul, à ma connaissance, à avoir vu ce phénomène.
--- Par la suite, je suis resté avec les Pempiers lors de leurs recherches et nous avons constaté l'existence d'une source radioactive minimale, confirmée par la suite par un détecteur immergé.
--- Au moment de la chute de l'engin, je n'ai entendu aucun bruit, ni avant, ni après; les glaces de la voiture étaient ouvertes. La nuit était noire, sans brume, avec un peu de vent du nord, je crois, qui provoquait quelques vaguelettes sur les darses.
--- Je n'ai rien d'autre à vous déclarer."

Lecture faite par lui-même, persiste et signe avec nous.
L'Inspecteur Principal,

Copie certifiée conforme



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
de la
POLICE NATIONALE

N° 5544 / 4

AFFAIRE :

OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

OBJET :

F.V. DE RENSEIGNEMENT

PROCÈS-VERBAL

L'AN mil neuf cent quatre vingt cinq le cinq septembre
à neuf heures quarante cinq
NOUS :

Inspecteur Principal
Commissariat de

Officier de Police Judiciaire en résidence à

— Recevons au Service un appel téléphonique émanant d'une personne déclarant se nommer _____ demeurant _____, rue de _____ à _____, (tél : _____).

— Mr _____ nous fait savoir qu'il habite une maison sur une hauteur, dominant sur la plaine de _____, vers l'est. Le 03 SEPTEMBRE vers 21H00 ou 22H00, il a vu, pendant environ 5 secondes, un objet de forme circulaire, blanc et brillant, décrire une courbe descendante en direction de _____, _____ au-dessus de _____ et _____. L'objet volumineux lui aurait fait penser à un avion qui s'écrasait. Il n'a entendu aucun bruit. Il se tient à la disposition des scientifiques.

— Avisons immédiatement le G.E.P.A.N. de _____ pour compléter les informations communiquées le 04 SEPTEMBRE _____
— DONT ACTE.

L'Inspecteur Principal,



Copie certifiée conforme
à l'original

L'Inspecteur Principal



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
de la
POLICE NATIONALE

N° 554415

AFFAIRE :

OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

OBJET :

PROCÈS-VERBAL

L'AN mil neuf cent quatre vingt cinq le cinq septembre
à dix sept heures oo

NOUS :

Inspecteur Principal
Commissariat de

Officier de Police Judiciaire en résidence à

— Constatons que la rédaction du journal nous fait savoir qu'un de ses lecteurs, Mr commerçant, demeurant à (sans autre précision, mais au-dessus du péage autoroutier de , a signalé par voie téléphonique qu'il avait aperçu le 03 SEPTEMBRE vers 21H00 ou 22H00, pendant une à deux secondes, une boule vert pâle brillante, entourée d'un halo vert foncé qui descendait à grande vitesse vers , au-dessus de la vallée de la . La fin de la trajectoire lui a été cachée par le Vent . l'objet ne paraissait pas gros et aucun bruit n'a été entendu. Notre correspondant nous indique qu'il a conseillé à son interlocuteur de prendre attache avec la Brigade de Gendarmerie compétente.
— DONT ACTE.

L'Inspecteur Principal,

Copie certifiée conforme
à l'original
L'Inspecteur Principal

